

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 21 FEVRIER 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-et-un Février à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 14 février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Isabelle TEIXEIRA, Madame Nadine PERUSIN, Madame Sophie KERVAUT, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Olivier THOMAS

Procurations : Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL, Madame Mélanie BASTOS à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Gérald ZANIN à Monsieur Patrick ALDRIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

2020-9 POLITIQUE IMMOBILIERE – EXERCICE D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exercer le droit de préemption urbain sur l'immeuble - situé 16, place du Peyrou - cadastré section BI n°204 conformément au Code de l'urbanisme et dans les conditions indiquées par la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître BORIE, Notaire à Périgueux, au prix total de 371.000 € se décomposant en 350.000 € pour la vente de l'immeuble et 21.000 € de commission.

Il dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il dit que les crédits seront inscrits au Budget.

Il autorise Monsieur le Maire à lancer les études d'architecture et de maîtrise d'œuvre permettant de concrétiser les objectifs définis par la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer toutes pièces inhérentes à la concrétisation de la présente délibération.

2020-10 PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ET ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création des postes d'agents contractuels tels que décrits ci-dessous pour l'exercice 2020 :

Au titre de l'accroissement temporaire d'activité (article 3 1°) :

➤ 1 poste au service patrimoine :

- *période de recrutement* : du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2020
- *fonction* : agent de surveillance des expositions et médiation
- *durée hebdomadaire de service* : temps complet
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

Au titre de l'accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°) :

1) 3 postes sur le grade d'adjoint d'animation:

➤ 3 postes à l'ascenseur panoramique :

- *période de recrutement* :

- 1- du 1^{er} avril au 31 octobre 2020 : 1 poste
- *fonction* : Liftier conférencier à l'ascenseur panoramique
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

2- du 15 juin 2020 au 13 septembre 2020 : 2 postes

- *fonction* : Liftier conférencier à l'ascenseur panoramique
- *durée hebdomadaire de service* : 30 heures
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

2) 18 postes sur le grade d'adjoint technique

➤ 8 postes aux services techniques :

- *période de recrutement* : du 1^{er} juin au 31 août 2020
- *fonction* : adjoint technique polyvalent des services techniques
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

➤ 2 postes au service restauration/ Centre aéré du Ratz-Haut :

- *période de recrutement* : du 6 juillet au 31 août 2020
- *fonction* : agent de restauration polyvalent
- *durée hebdomadaire de service* : 17 heures 30
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

➤ 2 postes au service entretien des locaux / Centre aéré du Ratz-Haut :

- *période de recrutement* : du 6 juillet au 31 août 2020
- *fonction* : agent polyvalent d'entretien des locaux
- *durée hebdomadaire de service* : 20 heures
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

➤ 3 postes à la piscine municipale:

- *période de recrutement* : du 4 juillet au 31 août 2020
- *fonction* : Agent polyvalent d'accueil et d'entretien
- *durée hebdomadaire de service* : variable (moyenne de 145H par saisonnier)
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

- 1 poste au service affaires scolaires :
- *période de recrutement* : du 06 au 31 juillet 2020
- *fonction* : agent polyvalent d'entretien des locaux écoles
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

- 2 postes aux toilettes publiques :
- *période de recrutement* : du 1^{er} juillet au 31 août 2020
- *fonction* : agent d'accueil et d'entretien
- *durée hebdomadaire de service* : variable
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

3) 4 postes sur le grade d'adjoint d'administratif

- 2 postes au service Police Municipale - Domaine Public :
- *période de recrutement* : du 1^{er} juin au 13 septembre 2020
- *fonction* : agent de surveillance de la voie publique
- *durée hebdomadaire de service* : 35 heures
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

- 2 postes aux expositions :
- *période de recrutement* : du 08 juin au 30 septembre 2020 : 2 postes
- *fonction* : agent de surveillance des expositions
- *durée hebdomadaire de service* : variable
- *rémunération* : sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1

Il autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats de travail.

Il dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *Décision du Maire - Bail NOELLET locaux Joubès*

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.